



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Mercredi 28 Septembre 2022

Date de convocation

Le 15 Septembre 2022

**Nombre
d'Administrateurs**

En exercice..... 17

Présents..... 12

Votants..... 14

DL-2022-20

Objet

Convention d'adhésion
aux services de
prévention du Cdg59 –
Pôle Santé au Travail

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Vingt-huit Septembre à Dix-Huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARLY, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Alice DUPONT-DONNET, Vice-Présidente.

Étaient Présents :

Madame Alice DUPONT-DONNET, Vice-Présidente, Madame Mathilde BARBIEUX, Madame Priscilla DZIEMBOWSKI, Monsieur Joël QUENTIN, Madame Jeanne-Marie BINOT, Monsieur Jean-Claude VILLAIN, Madame Marie-Thérèse HOUREZ, Monsieur Bruno MOUFTIEZ, Monsieur Bruno LECLERCQ, Madame Anne-Sophie BARTHELEMY, Monsieur Frédéric DEROT, Madame Janine LECAILLE.

Étaient Absents excusés :

Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Président, (donne procuration à Madame Alice DONNET), Monsieur Jean-Noël DUPONT, Monsieur Christian CHATELAIN, (donne procuration à Madame Marie-Thérèse HOUREZ), Madame Martine WOLF.

Étaient Absents :

Madame Loetitia ARENA.

Exposé :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

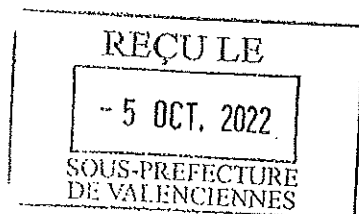
Vu le code général de la fonction publique (article L452-40 à L454-47)

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°D2022_37 du conseil d'administration du Cdg59 en date du 30 juin 2022 fixant les conditions de tarification des services du Cdg59.



.../...

C.C.A.S. DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 28 Septembre 2022

Il est demandé au Conseil d'administration :

- De prendre connaissance des nouvelles conditions générales des services de prévention du Cdg59 – Pôle Santé au Travail (Prestation de prévention, actions spécifiques, déontologie, adhésion, tarification, déroulement et contenu de la mission socle – voir en Pièces Jointes).
- De permettre à Monsieur le Président du CCAS de Marly de signer la convention d'adhésion au Cdg59.

Le Conseil d'Administration,

Oui l'exposé de Madame La Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

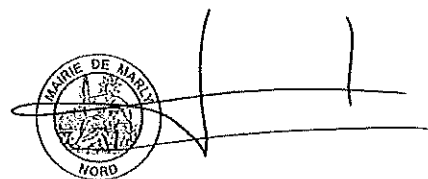
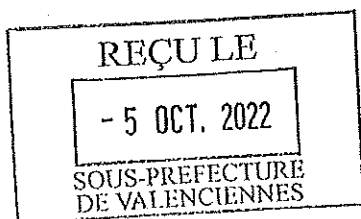
A L'UNANIMITE,

- Valide les nouvelles conditions générales des services de prévention du Cdg59 – Pôle Santé au Travail (Prestation de prévention, actions spécifiques, déontologie, adhésion, tarification, déroulement et contenu de la mission socle – voir en Pièces Jointes).
- Autorise Monsieur le Président du CCAS de Marly à signer la convention d'adhésion au Cdg59.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme,

Jean-Noël VERFAILLIE
Président.



Affiché le
Transmis en Sous-préfecture le 05.10.2022
Document exécutoire à compter du
Notifié à l'intéressé le
Publié le 15/09/2023